



**Département de la Lozère
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL**

Délibération n° DE_2019_027

Objet : Session accueil 2019 sur le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

Séance du vendredi 07 juin 2019

Date de la convocation: 28/05/2019

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Elisabeth ACHET, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Jean-Pierre BARRERE, Jacques BLANC, Hubert BOUT, Jean-Noel BRUGERON, Pierre LAFONT, Marcel MERLE, Francis SARTRE, Jean-Louis VAYSSIER

Représentés :

Excusés : Charles ARIENTE, Suzanne BADAROUX, Bernard BASTIDE, Patricia BREMOND, Emmanuel CASTAN, René CONFORT, André CONSTAND, Séverine CORNUT, Yvan DALLE, Gilbert FONTUGNE, Alain GUENNOU, Jean-Paul ITIER, Pierre MOREL A L HUISSIER, Jean-Paul POURQUIER, Philippe ROCHOUX, Michel THEROND

Absents : Josette BOULET, Eve BREZET, Jean-Pierre DELTOUR, Denis GRAS, Ludovic JAFFUEL, Raymonde JOUBERT, Bernard PINOT

Secrétaire de séance : Rémi ANDRE

L'an deux mille dix-neuf et le sept juin à 9 heures 30, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Président expose:

Dans le cadre de la mission accueil et de la réponse à l'appel à projet « Relever le défi démographique 2018-2021 », le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère s'est engagé à organiser sur son territoire la session accueil 2019. Cet évènement sera co-organisé avec les deux autres territoires lozériens : le PETR Sud Lozère et l'association Terres de Vie en Lozère.

Cette session sera organisée sur le même format que celle précédemment réalisée à Chanac en 2017

L'objectif de cet évènement est d'offrir à dix porteurs de projets extérieurs à la Lozère ou nouvellement installés sur le département, un accompagnement accéléré sur deux journées. Tous les types de projets seront étudiés : tourisme, agriculture, artisanat etc.

La session s'organisera de la manière suivante :

- journée 1 : présentation de la Lozère et rencontres individualisées avec des partenaires, repas avec les élus
- journée 2 : visites d'entreprises en activité, visites de biens à reprendre etc.

Lors de la précédente réunion de la cellule accueil du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère, les élus présents se sont accordés sur les dates du jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2019 pour l'organisation de cet évènement.

Afin de faciliter les déplacements à l'échelle du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère lors de la journée 2, les élus ont suggéré que le lieu d'hébergement et de restauration (repas avec les élus lors de la journée 1) soit choisis sur le territoire de la communauté de communes du Gévaudan ou alentours proches.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- **Décide d'autoriser l'organisation de la session d'accueil les 17 et 18 octobre 2019 en axant les recherches du lieu d'hébergement et de restauration sur le secteur de la Communauté de Communes du Gévaudan et alentours proches.**
- **Décide d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatif à l'organisation de la session accueil sur le territoire du PETR Pays du Gévaudan-Lozère.**

Pour extrait certifié conforme,

A Montrodat, le 07 juin 2019



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18/06/2019
et publié ou notifié
le 18/06/2019